



ASSOCIATION DES GYMNASTES DE MEURTHE ET MOSELLE

REGLEMENTATION DES TESTS DU TREMPLIN

SAISON 2011-2012

❖ Les tests sont réservés aux :

- ✚ Poussins et poussines nés en 2003-2004-2005
- ✚ Benjamins et benjamines nés en 2001-2002

Les gymnastes cités ci-dessous ayant obtenu le SUPER TREMPLIN n'ont plus le droit de se présenter aux tests du tremplin.

TOMBLAINE	DOMBASLE	FROUARD	JARVILLE
COLIN MALO 04 KHIRI SHERYN 04 MORIN HELENE 01	FERY ALBAN 02 RIVA GAELLE 02 GONDREXON LENA 03 LOEFFLER BRYAN 02 LIMA MARGAUX 02 LEBEDEL LEA 03	PEREZ LEA 01 KRUTEN JUSTINE 00 BOUSSETTA DOUHA ABEL EMELINE 03 WOLFF TIPHAIN 02 ERB MALORIE 02 HOCQUET ROMANE COLIN MANON 02 FISCHER ANDREA 04	PIERRON LEANA 01 CHAGNOT MARION 02

AGBB	PONT A MOUSSON	JARNY	SAINT MAX	LUNEVILLE
SACCO LALIE 03 MESSEIN NELL 01 LATCHIMY LAURYN 04 GARDEUX THOMAS 01	JACOB ROMANE 04 ETIENNE LUCIE 04	CERMINARA PAULINE 02 GAUDIN MARINE 01 SCHOLKE 00	MARONI BATIA 02	FRANIATTE DORIAN 02

Ils sont interdits aux gymnastes qui sont engagés en compétition à finalité nationale ou interrégionales (fédéraux et critérium nat.)

❖ PROTOCOLE :

- Le gymnaste (l'entraîneur) choisit dans chacune des 10 lignes de la grille un élément A, B, C ou D correspondant au niveau de difficultés qu'il maîtrise SANS AIDE.
- L'entraîneur surligne sur la grille les exercices à réaliser.
- Les tests physiques sont tous obligatoires.

- En cas d'aide, le gymnaste obtiendra la note minimale de 1 point. En cas de chute ou d'échec, le juge peut accorder un 2^{ème} essai sans pénalité. Il n'y a pas d'échauffement dans la salle de compétition pour le test de sélection, pour le test départemental, 3 minutes sont prévues à chaque atelier.

❖ ENGAGEMENTS :

- Le tarif des engagements est de **2,5€** pour chaque test.
- Il vous sera demandé **d'envoyer pour le 22 janvier 2011 le chèque** correspondant au nombre de gymnastes engagés. Si le nombre d'enfants finalement présents sur le plateau de compétition le jour du tremplin est différent, vous devrez dans la semaine qui suit envoyer un autre chèque correspondant à l'effectif réel, le précédent vous sera restitué (ou déchiré) ; si vous ne le faites pas, le premier chèque sera encaissé et une amende de 20€ sera facturée en plus des frais d'engagement en cas de non respect de cette procédure.
- Le nombre de gymnastes et le paiement sont à envoyer au responsable de chaque centre.
 - Secteur Nord : Nathalie WERNIMONT (Verdun, Longwy, Villerupt) nathalie.wernimont@skynet.be pour éviter une surtaxe tout courrier postal est à envoyer à la trésorière de Longwy Mme Nicolas Mireille 87 rue de Longwy 54650 Saulnes mireillenicolas2@aol.com qui transmettra à Nathalie.
 - Secteur Centre : Martine COLOTTE (Jarny, Frouard, St Mihiel, La Champigneullaise, Pont à Mousson) Martine.Colotte@ac-nancy-metz.fr 28 rue Jean Rostand 54800 Jarny
 - Secteur Sud : Mélanie CHERRIER (Lunéville, Dombasle, Damelevières, St Max, Vandoeuvre, Jarville, Cordeliers, Tomblaine,) melaniecherrier@yahoo.fr
 - 1 rue de Badonviller bâtiment Coriandre Appartement 1364 54300 Lunéville

Chaque responsable de centre devra envoyer les chèques à Laurence THOUVENOT

- Tout club désirant s'intégrer ou modifier son centre de rattachement formulera sa demande avant le test de sélection.

❖ RESULTATS :

- Les responsables des secteurs devront envoyer les résultats du test de sélection au plus tard fin février à Carole MALNATI malnati.carole@wanadoo.fr

❖ QUALIFICATION ET RECOMPENSES :

- Pour le tremplin de sélection, le département n'intervient pas. A votre gré, au niveau du club ou du centre, vous pouvez récompenser les enfants ou non.
- Les récompenses sont accordées comme suit :
 - SUPER TREMPLIN : à partir de 130 points
 - TREMPLIN D'OR : de 120 points à 129 points
 - TREMPLIN D'ARGENT : de 110 points à 119 points
 - TREMPLIN DE BRONZE : de 100 points à 109 points

- Un diplôme est attribué à chaque participant.

❖ NOTATION

- La note de départ des éléments techniques est de :
 - 4 points pour les éléments A
 - 6 points pour les éléments B
 - 8 points pour les éléments C
 - 10 points pour les éléments D
- Les éléments physiques sont notés de 1 à 5 points
- L'accès au tremplin départemental est ouvert aux gymnastes ayant obtenus 70 points/150 points ou plus aux tests de sélection.
- **Pour le tremplin départemental**, chaque club doit renseigner la feuille de calcul et la feuille récapitulative(1 feuille avec le nom de chaque gymnaste du groupe photocopiée en 10 exemplaires, 1 par atelier) en fonction des gymnastes qualifiés et présents.

❖ JUGEMENT :

- Le juge doit utiliser scrupuleusement les fiches de notation et appliquer les consignes quant aux pénalités, il arrondit sa note au **point entier** supérieur en faveur du gymnaste.
- Il n'attribue jamais la note 0, la note minimale est de 1 point.
- Les tests physiques sont notés de la même façon, en point entier de 1 à 5 points.
- Le responsable du centre est chargé de recruter les 12 juges pour les tests de sélection (2 juges pour la ligne 9 et la ligne 10 afin d'éviter un retard dans le jugement).
- Il est impératif que le jury de la ligne 10 soit féminin afin de pouvoir noter indifféremment les filles et les garçons.

❖ CALENDRIER :

- Les tests de sélections se dérouleront le samedi 28 janvier ou le dimanche 29 janvier 2012 en fonction des secteurs.
 - A **Longwy** pour les clubs de Longwy – Villerupt.
 - A **Jarny** pour les clubs de Jarny – Frouard – Pont à Mousson
 - A **St Max** pour les clubs de Tomblaine – Vandoeuvre – Lunéville – Damelevières – Cordeliers – AGBB – Houdemont – Dombasle.
- La date du tremplin départemental est fixée au **13 mai 2012 à Pont à Mousson**.